



# Plan Local d'Urbanisme

2<sup>ème</sup> Révision approuvée le 15 décembre 2005  
1<sup>ère</sup> Modification et Révision simplifiée approuvées le 21 décembre 2006  
2<sup>ème</sup> Modification approuvée le 20 mars 2009  
3<sup>ème</sup> Modification approuvée le 16 décembre 2010  
4<sup>ème</sup> Modification approuvée le 27 juin 2013  
1<sup>ère</sup> Modification simplifiée approuvée le 3 juillet 2014  
2<sup>ème</sup> Modification simplifiée approuvée le 9 avril 2015

## 5<sup>ème</sup> Modification du PLU approuvée par Délibération du Conseil de la Métropole du 10/11/2016

### 5 - Annexes

#### 5a - Plan des périmètres particuliers (ZAC, ZAD, Droit de préemption, bruit....)

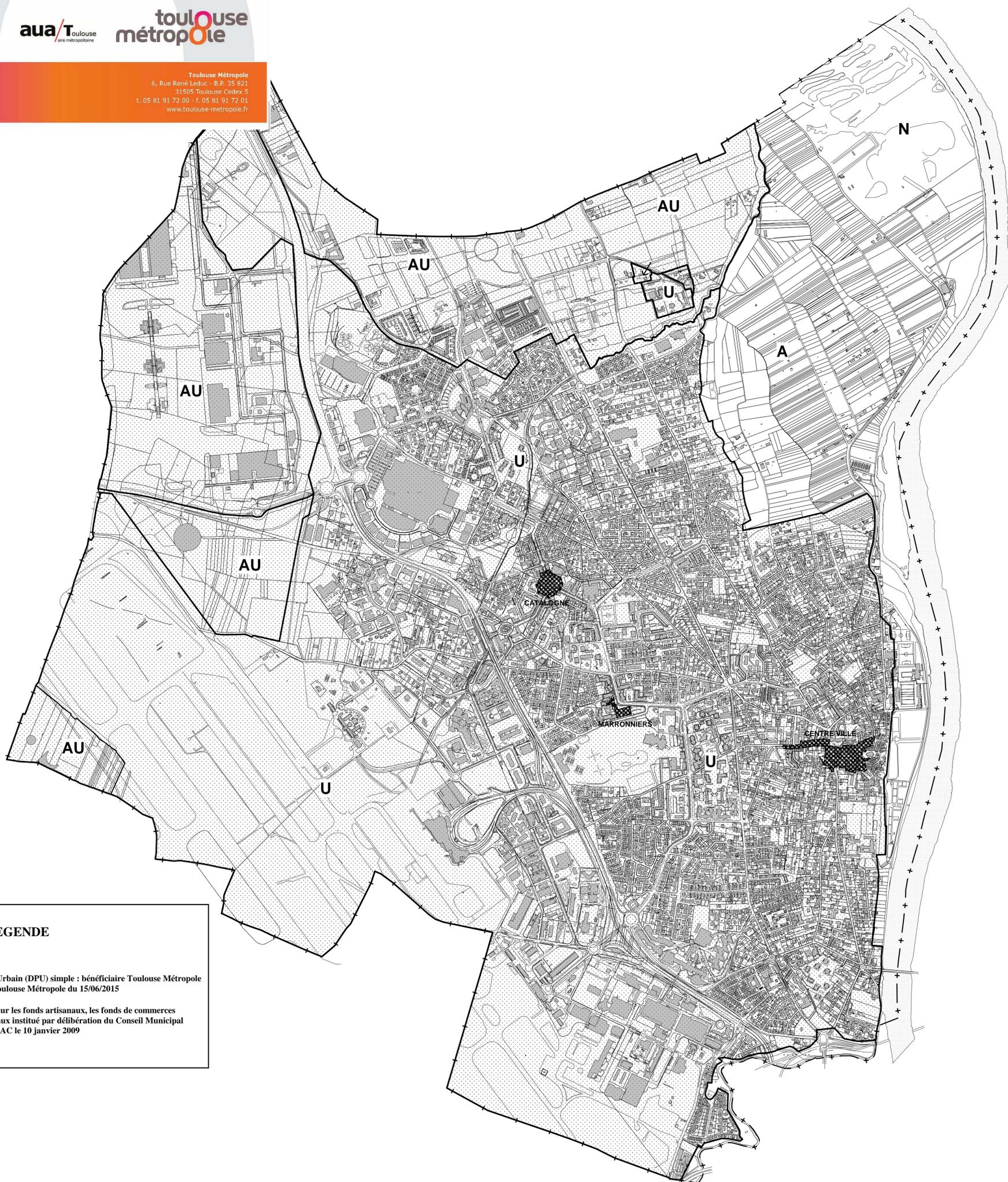
#### 5a1 - Périmètres des différents droits de préemption urbain (DPU)



aua/Toulouse  
aire métropolitaine

toulouse  
métropole

Toulouse Métropole  
6, Rue René Lédoux - B.P. 25 821  
31505 Toulouse Cedex 5  
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01  
www.toulouse-metropole.fr



### LEGENDE

-  Droit de Préemption Urbain (DPU) simple : bénéficiaire Toulouse Métropole par délibération de Toulouse Métropole du 15/06/2015
-  Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux institué par délibération du Conseil Municipal de la Ville de BLAGNAC le 10 janvier 2009